

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240228-2024_10-DE

Séance du 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2024 – 10 : Classe découverte Domaine de BEG PORZ du 04/06/2024 au 14/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, CROUZET Louissette, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric,

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire indique qu'une classe découverte est programmée pour les enfants de l'école du Freney d'Oisans et aura lieu au domaine de Beg Porz dans le Finistère du 04 juin 2024 au 14 juin 2024.

Exceptionnellement aucune participation ne sera sollicitée de la part des parents car le financement du séjour peut être assuré par les fonds détenus par la coopérative scolaire capitalisés depuis de nombreuses années. Le coût du séjour connu à ce jour est de 24 103 €

La municipalité acte de la prise en charge sur le budget municipal de l'intégralité des frais de déplacement en car des élèves soit 8 440 € après consultation de plusieurs entreprises de transport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la classe découverte du 04 juin 2024 au 14 juin 2024, le séjour à Beg Porz dans le Finistère pour les élèves de l'école du Freney d'Oisans et les adultes encadrants.
- **APPROUVE** le financement du transport en classe découverte des élèves de l'école du Freney d'Oisans moyennant la somme de 8 440 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

